

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1791**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Agent (e) de maintenance sur systèmes automatisés

Nouvel intitulé : Electricien (ne) de maintenance des systèmes automatisés

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent (e) de maintenance sur systèmes automatisés intervient sur des automatismes autonomes ou industriels et exerce ses activités, tant au niveau de la partie 'exécutive' de la machine (capteurs, actionneurs, ...), qu'au niveau de la partie 'commande' (logique câblée et programmée, électronique, électromécanique, électropneumatique, ...).

En fonction du type d'entreprise et du service auquel il (elle) est affecté(e), et à partir des directives, plans, schémas et dossiers machines transmis par son responsable ou par le bureau d'études :

Il (elle) réalise le montage, la mise en service et la maintenance (dépannage, entretien préventif, modification) de petits automatismes.

Il (elle) assure la maintenance (dépannage et entretien préventif de premier niveau) ou l'exploitation de systèmes automatisés industriels, principalement sur des organes électriques, et dans une moindre mesure, sur des équipements électroniques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques.

Il (elle) détermine l'origine d'un dysfonctionnement électrique, électronique, mécanique, pneumatique et hydraulique.

Il (elle) répare les dysfonctionnements d'origine électrique et remet en service les installations. En cas de besoin, il (elle) fait appel aux professionnels compétents.

Il (elle) réalise les modifications électriques sur les équipements et les machines.

Selon la structure de l'entreprise et les tâches qui lui sont confiées, l'agent (e) de maintenance sur systèmes automatisés travaille seul (e) ou en équipe, en prenant en compte les contraintes de sécurité. Sur des systèmes industriels complexes, il (elle) intervient sous le contrôle d'un responsable.

Il (elle) travaille en atelier lors de la phase de fabrication des automatismes autonomes, et dans les sites où sont situées les machines automatisées pour la maintenance.

Il (elle) peut être amené (e) à se déplacer sur les différents lieux d'intervention avec un véhicule.

Il (elle) est parfois soumis (e) à des astreintes.

Dans les entreprises de production industrielle automatisée, il (elle) travaille en équipe de production et ses horaires sont souvent variables, voire postés.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. REALISER L'INSTALLATION D'AUTOMATISMES AUTONOMES

Organiser l'installation d'une machine automatisée autonome.

Mettre en oeuvre les raccordements d'une machine automatisée autonome sur les réseaux (électricité, air).

Mettre en place une machine automatisée autonome sur site.

Mettre en service une machine automatisée autonome.

Raccorder les éléments d'une machine automatisée autonome.

Equiper l'armoire ou le coffret de commande d'une machine automatisée autonome.

2. ASSURER LA MAINTENANCE (NIVEAUX 1 A 4) D'AUTOMATISMES AUTONOMES

Dépanner une machine automatisée autonome.

Effectuer les opérations de maintenance préventive d'une machine automatisée autonome.

Remplacer un composant électrique d'une machine automatisée autonome.

Réaliser les modifications électriques d'une machine automatisée autonome.

Effectuer des mesures de courant, tension, puissance sur une machine automatisée autonome.

Réaliser des travaux de mise en conformité sur une machine automatisée autonome.

3. REALISER LES MODIFICATIONS ELECTRIQUES DE SYSTEMES INDUSTRIELS AUTOMATISES

Réaliser des modifications dans une armoire électrique de commande d'un équipement industriel automatisé.
Mettre en oeuvre des câbles dans le cadre d'une modification d'un équipement électrique industriel automatisé.
Participer au contrôle et à la mise en service d'armoires de commande d'un système industriel automatisé.
Préparer la modification électrique d'un équipement industriel automatisé.

4. ASSURER LA MAINTENANCE (NIVEAUX 1 et 2) DE SYSTEMES INDUSTRIELS AUTOMATISES

Dépanner un équipement de production industriel automatisé.
Réaliser la maintenance préventive de premier niveau sur un équipement de production industriel automatisé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises ayant des activités de réalisation, montage, mise en service et maintenance de petits systèmes automatisés autonomes.
Unités de production automatisées.
Sociétés de services.
Agences d'intérim.
Entreprises d'équipement ayant étendu leurs activités à la maintenance de systèmes automatisés.
Collectivités et services publics.

Types d'emplois accessibles : Electromécanicien (ne) d'entretien.
Agent (e) de maintenance polyvalent (e).
Automaticien (ne).

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Habilitation pour les travaux électriques (norme C18-510).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09/03/2004 paru au JO du 23/03/2004 Arrêté du 26/02/2009 paru au JO du 20/03/2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi et Centres AFPA

Historique de la certification :

Certification suivante : Electricien (ne) de maintenance des systèmes automatisés